

Dévoluy Ski Développement, ci-après dénommé « L'Exploitant », Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000€, immatriculée au RCS de Gap sous le numéro 500 802 327, dont le siège social est situé 2 route du Petit Laus à Superdévoluy - 05250 LE DEVOLUY. Contact : [info@devoluy.ski](mailto:info@devoluy.ski)

## CONDITIONS D'ABONNEMENT

### LE PASS DEVIENS SKI TU ES

### HIVER 2024 – 2025

Version 31/12/2024



**LE PASS DEVIENS SKI TU ES**, ci-après dénommé « LE PASS », est un abonnement saison à un forfait permettant d'accéder directement au domaine skiable et de payer au fur et à mesure de son utilisation à des conditions tarifaires remises.

#### GENERALITES

L'achat du « PASS » implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le Titulaire des présentes Conditions Générales d'Abonnement du PASS. L'acceptation des présentes vaut formation de contrat entre le Titulaire et l'Exploitant. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France. Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et d'Utilisation » ainsi que les « Conditions Particulières de Vente en Ligne » des forfaits mises en ligne sur le site Internet et/ou affichées dans tous les points de vente, et ce pour le domaine skiable du Dévoluy. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

#### MODALITES D'ADHESION

« LE PASS » permet au Titulaire, durant toute la saison d'hiver, un accès direct et illimité au Domaine Skiable du Dévoluy en bénéficiant de certaines dispositions tarifaires. La souscription s'effectue sur le site Internet <https://www.ledevoluy.com/hiver/forfaits/deviens-ski-tu-es/> et nécessite l'usage d'un support main libre personnalisé qui permet au Titulaire d'accéder directement au domaine skiable, dans la limite des heures et jours d'ouverture. La commande en ligne complète (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant fournis) doit être impérativement conclue sur le site Internet [www.ledevoluy.com](http://www.ledevoluy.com), au plus tard trois jours ouvrés avant le premier jour de validité du forfait (15 jours pour l'étranger et les DOM TOM) pour permettre l'envoi postal du ou des supports main libre. Le Titulaire peut consulter son compte pour suivre ses consommations, modifier ses informations personnelles, ses coordonnées bancaires directement via le site Internet [www.ledevoluy.com](http://www.ledevoluy.com).

En application de l'article L. 121-21 du Code de la consommation, le Titulaire dispose d'un délai de 14 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre de l'Exploitant pour exercer son droit de rétraction sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, en adressant un courrier recommandé avec accusé de réception, à l'Exploitant. Si le Titulaire dispose du (des) support(s) pendant ce délai, il s'engage, à le (les) renvoyer, à ses frais, par courrier recommandé avec avis de réception à l'Exploitant. Si le Titulaire exerce son droit de rétraction dans les conditions ci-dessus mentionnées, il peut, le cas échéant, demander le remboursement de l'(des) abonnement(s) déjà payés. Le remboursement sera effectué au Titulaire dans un délai de 14 jours suivant la date de réception de la rétraction. Dans l'hypothèse où l'un des bénéficiaires consommerait des journées skieurs avant l'expiration du délai précité, le Titulaire ne pourra plus exercer son droit de rétraction sur l'abonnement concerné, conformément aux dispositions de l'article L.121.21 du Code de la consommation.

L'abonnement est souscrit pour une période courant du 14 décembre 2024 au 21 avril 2025 quelle que soit sa date de souscription. Le Titulaire s'engage à communiquer tout changement d'adresse postale et/ou électronique dans les plus brefs délais.

Le Titulaire s'engage également à modifier ses coordonnées bancaires sur le site internet si modification de celle-ci ou expiration de sa carte bancaire dans son espace personnel et s'interdit d'utiliser une carte bancaire à usage unique. L'exploitant ne pourra être tenu responsable en cas de non-réception de ces modifications si ces changements n'ont pas été signalés par le Titulaire.

#### TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Chaque titre délivré donnera lieu au paiement du montant de l'abonnement (ci-dessous), ledit montant est disponible sur le site Internet.

##### Tarifs de l'abonnement à la carte LE PASS

32.00€ tarif adulte

26.00€ tarif enfant (5 – moins de 12 ans)

30.00€ tarif jeune (12 – moins de 18 ans) ou étudiant (18 – moins de 25 ans sur présentation d'un justificatif de scolarité)

30.00€ tarif senior (70 – moins de 75 ans)

Les tarifs journées LE PASS sont fixés par l'Exploitant, et sont facturés au Titulaire selon les conditions tarifaires en vigueur à la date de la consommation, en cas de conditions météorologiques amenant l'Exploitant à adapter les tarifs publics (hors promotion et offre tarifaire spécifique) et ce dans la limite de 50% du tarif public de référence. En cas de baisse tarifaire applicable au tarif public de référence d'une journée de ski (hors promotion), le Titulaire bénéficiera de manière automatique du tarif le plus intéressant sans aucune intervention de sa part. Concernant le paiement à la consommation, le Titulaire est informé que le déclenchement d'un tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques du domaine par un bénéficiaire, donnera lieu à la facturation du tarif journée LE PASS, quel que soit le nombre de passages effectués pendant la journée. Les tarifs journées LE PASS sont publiés sur le site [ledevoluy.com](http://ledevoluy.com). Ces tarifs sont non contractuels et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Tous les prix sont toutes taxes comprises et en euros (taux de TVA légal en vigueur au moment de l'achat).

##### Modalités de paiement

L'abonnement à LE PASS et le paiement à la consommation, sont payés par carte bancaire. Lors de la souscription à LE PASS, le Titulaire communique les numéros et la date de validité de sa carte bancaire qui ne pourra être une carte à usage unique (la saisie est effectuée sur un site sécurisé). Cet ordre de paiement par carte bancaire est donné par le Titulaire, pour l'ensemble des paiements à effectuer dans le cadre de ladite souscription et de son utilisation. Les informations seront donc conservées pendant la durée de l'abonnement par l'Exploitant pour les besoins de paiement. Les sommes dues sont exigibles immédiatement après réception du mail d'information de prélèvement.

##### Facturation dans le cadre du paiement à la consommation

Toutes les semaines, l'Exploitant établit un relevé des consommations réalisées au titre de la semaine écoulée par les bénéficiaires du compte adhérent, sur le réseau. Le calcul des consommations s'effectue journalièrement et est prélevé hebdomadairement sur la base du tarif journée LE PASS en vigueur applicable sur le domaine skiable de consommation du forfait. Le relevé des consommations précise, pour chaque bénéficiaire les dates des passages et les montants correspondants. Sur la base du relevé des consommations, l'Exploitant facture et prélève, chaque semaine, la carte bancaire du Titulaire, des sommes dues dans le cadre de son abonnement. Le relevé ne vaut pas solde de tout compte pour les passages effectués sur les remontées mécaniques des domaines skiables par le Titulaire et ses bénéficiaires pendant la période considérée. Toute consommation omise sur le relevé sera facturée ultérieurement. Le Titulaire pourra visualiser à partir de son compte l'ensemble de ses consommations. Le montant des consommations est prélevé sur la carte bancaire, chaque semaine suivant la période de facturation, sans que cette date puisse être opposable, ni contractuelle. Le Titulaire reçoit un mail, lui indiquant les dates de journées skiées et les tarifs 48h00 avant le prélèvement. Le Titulaire s'engage à informer sans délai l'exploitant de tout changement de domiciliation bancaire et à effectuer les changements de ses coordonnées dans son espace personnel.

##### Défaut de paiement

En cas de rejet de paiement des consommations ou des journées de ski, l'Exploitant pourra émettre un nouveau prélèvement en fonction du motif de rejet de paiement. Le cas échéant, il mettra en demeure le Titulaire par courrier électronique de payer les sommes dues. Tout défaut de paiement entraînera de plein droit et sans modification préalable, la suspension de la (des) carte (s) du compte concerné jusqu'à complet paiement des sommes dues. Par ailleurs, et à défaut pour le Titulaire de régler les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la mise en demeure, et sans contestation sérieuse des

Dévoluy Ski Développement, ci-après dénommé « l'Exploitant », Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000€, immatriculée au RCS de Gap sous le numéro 500 802 327, dont le siège social est situé 2 route du Petit Laus à Superdévoluy - 05250 LE DEVOLUY. Contact : [info@devoluy.ski](mailto:info@devoluy.ski)

## CONDITIONS D'ABONNEMENT

### LE PASS DEVIENS SKI TU ES

### HIVER 2024 – 2025

Version 31/12/2024



sommes facturées que le Titulaire principal porterait à la connaissance de l'Exploitant, la résiliation du (des) abonnement(s) concerné(s) est prononcée de plein droit et sans nouvel avis. Toutes les consommations non encore facturées deviennent immédiatement exigibles. Les frais forfaitaires de recouvrement sont à la charge du Titulaire. En cas de non-paiement des consommations, le Titulaire recevra une relance par mail de l'exploitant. En l'absence de paiement dans les 15 jours à réception de cette relance, l'Exploitant se réserve le droit de neutraliser l'abonnement.

#### CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

L'abonnement est valable pour une période courant du 14 décembre 2024 au 21 avril 2025.

Le support main libre demeure propriété exclusive du Titulaire. Ce titre de transport donne droit, durant sa période de validité au profit du bénéficiaire à une circulation libre et illimitée sur les remontées mécaniques du Domaine du Dévoluy au cours de la saison d'hiver. Le Titulaire doit être porteur de son support durant le trajet effectué sur les remontées mécaniques, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. L'accès est accordé exclusivement sur détection du support aux bornes d'accès et selon les périodes et les horaires d'ouverture respectifs des remontées mécaniques. En cas de non-présentation de ce support aux tourniquets des bornes d'accès, l'accès aux remontées mécaniques sera refusé. Pour toutes demandes de remboursement des journées de ski consommées, le Titulaire devra se référer aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du domaine skiable concerné. En aucun cas, l'Exploitant ne pourra être tenu aux remboursements ultérieurs de la consommation des journées de ski consommées par le Titulaire résultant d'une perte ou d'un vol. Des contrôles pourront être effectués afin de vérifier le respect de l'utilisation personnelle du support. Le non-respect du caractère personnel du titre de transport entraînera sa confiscation immédiate et la résiliation de l'abonnement selon les dispositions prévues par les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du domaine skiable de référence. L'Exploitant ne pourra être tenu responsable de la mauvaise utilisation de ce titre de transport (par ex : piéton, espaces débutants), et en particulier de conservation de plusieurs forfaits LE PASS sur soi lors d'une même journée de ski (prélèvement automatique sur carte bancaire).

#### MODIFICATION DE L'IDENTITE DE L'ADHERENT

En cas de changement d'adresse postale, d'adresse de messagerie électronique (E-mail), de carte bancaire ou de renouvellement de carte bancaire, le Titulaire s'engage à notifier au service client la modification intervenue dans un délai de 5 jours suivant ledit changement. La modification sera à effet immédiat lorsque les modifications seront faites directement sur le site internet. Le non-respect des dispositions qui précèdent ou la révocation par le Titulaire de l'autorisation de paiement par carte bancaire entraîne de plein droit la résiliation de l'(des) abonnement(s).

#### PERTE OU VOL DE LA CARTE

En cas de perte ou de vol de la carte d'un bénéficiaire, le Titulaire devra en informer dans les meilleurs délais le service client de l'Exploitant. Le support sera alors invalidé et ne pourra plus être utilisé. Pour toute nouvelle émission d'une carte, le Titulaire devra impérativement en faire la demande au service, il est précisé au Titulaire que des frais de dossier d'un montant de 10€ seront facturés et réglés par ce dernier par carte bancaire à titre de participation aux frais de remplacement (support main libre non inclus).

Elle sera expédiée par voie postale à l'adresse indiquée sur le compte du Titulaire ou disponible en retrait aux points de vente.

#### CARTE DEFECTUEUSE

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la carte, l'Exploitant procédera, dans les meilleurs délais sans frais, au remplacement de la carte défectueuse, contre et à compter de la restitution de cette dernière. Toutefois, et si après vérification, la défectuosité du support est imputable au bénéficiaire (mauvaise utilisation), l'Exploitant facturera au titulaire le coût de remplacement du support à 2,00€. Le remplacement du support doit être demandé au bureau des remontées mécaniques qui la retournera par voie postale à l'adresse indiquée sur le compte du Titulaire.

#### CONTACT SERVICE CLIENT

Pour toute question d'ordre technique, contactez le 04.92.58.82.82 ou par courriel à [info@devoluy.ski](mailto:info@devoluy.ski)

#### RESILIATION A L'INITIATIVE DE L'ADHERENT

Le Titulaire peut demander à tout moment la résiliation unilatérale de son abonnement auprès du service clients par mail. Le Titulaire devra rappeler les références de son contrat : ses coordonnées, le numéro de son compte et le numéro du (des) support (s) à résilier. A réception de la demande de résiliation, l'Exploitant adressera un courrier électronique de confirmation de résiliation (il est recommandé d'en conserver une copie) et invalidera le (les) titre(s) de transport concernés. Les Titulaires ne pourront plus bénéficier des avantages LE PASS, sauf à souscrire un nouvel abonnement. La résiliation prendra effet à la date indiquée par le Titulaire lors de la notification, et au plus tôt ou à défaut d'indication de date, deux jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification. La résiliation de l'abonnement sur l'initiative du Titulaire n'ouvre droit ni au remboursement de l'abonnement, ni à indemnisation. Une confirmation sera envoyée par courrier électronique au Titulaire. Les consommations antérieures à la date de résiliation effective telle que définie ci-dessus, sont dues par le Titulaire.

#### RESILIATION A L'INITIATIVE DE L'EXPLOITANT

L'Exploitant se réserve expressément le droit de procéder à la résiliation de plein droit de l' (des) abonnement (s) avant son échéance et d'annuler le (les) titre(s) de transport, en cas de non-respect par le Titulaire et/ou l'un des bénéficiaires du LE PASS d'une quelconque obligation mise à leur charge au terme des présentes conditions d'abonnement, notamment en cas de défaut de paiement, d'utilisation frauduleuse (non-respect du caractère nominatif et personnel de la carte), de déclarations frauduleuses ou falsification, de violation des dispositions des conditions générales d'utilisation du titre de transport ou des présentes conditions d'abonnement, de comportement contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et ce, sans que le Titulaire ne puisse prétendre à un quelconque remboursement même partiel. L'Exploitant se réserve le droit de refuser tout nouvel abonnement au titulaire dont l'abonnement a déjà fait l'objet d'une résiliation à l'initiative de l'exploitant.

#### EFFET DE LA RESILIATION

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, l'Exploitant facture les sommes non réglées dues au titre de l'abonnement, consommations incluses.

#### RESPONSABILITE ET GARANTIES

L'Exploitant ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité de l'Exploitant ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure. Le Titulaire déclare connaître les caractéristiques et les limites d'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

#### MODE DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Titulaire valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne. Le Titulaire doit conserver impérativement le courriel de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

Dévoluy Ski Développement, *ci-après dénommé « l'Exploitant »*, Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000€, immatriculée au RCS de Gap sous le numéro 500 802 327, dont le siège social est situé 2 route du Petit Laus à Superdévoluy - 05250 LE DEVOLUY. Contact : [info@devoluy.ski](mailto:info@devoluy.ski)

## CONDITIONS D'ABONNEMENT

### LE PASS DEVIENS SKI TU ES

### HIVER 2024 – 2025

Version 31/12/2024



#### **RESPECT DES MESURES ET REGLES SANITAIRES - DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Dans le cadre d'une réglementation sanitaire décidée par les pouvoirs publics, l'Exploitant mettra en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communiquera sur les mesures d'hygiène et de distanciation sociale à respecter. Tout titulaire d'un titre de transport dont le PASS sera tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. À ce titre, le Client s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales ainsi que les pictogrammes les complétant. Ces informations lui seront transmises et dispensées par l'Exploitant et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur le Domaine, et tout au long de l'accomplissement de la prestation. Un passe sanitaire peut être rendu obligatoire par une réglementation des pouvoirs publics. Conformément à ces possibilités de réglementation, les personnes soumises à cette obligation et ne pouvant pas présenter un passe sanitaire valide lors de la vérification se verront refuser l'accès aux remontées mécaniques. Les décisions gouvernementales peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire. Pour plus d'informations, contactez l'exploitant par mail à [info@devoluy.ski](mailto:info@devoluy.ski) ou par le lien <https://www.ledevoluy.com/ecrivez-nous/>.

#### **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations recueillies par l'Exploitant lors de la souscription du Titulaire ont un caractère obligatoire et sont indispensables à la délivrance de la carte. Ces informations sont destinées à l'usage de l'Exploitant, responsable du traitement à des fins de gestion administrative et commerciale, ainsi qu'aux prestataires et mandataires pour la gestion et l'exécution du présent abonnement. Les adresses postales et de messageries électroniques (E-mail) du Titulaire et des bénéficiaires sont susceptibles d'être communiquées à des partenaires commerciaux. À ce titre, le Titulaire et les bénéficiaires sont informés qu'ils sont susceptibles de recevoir des offres de ces organismes ou sociétés. Le Titulaire et les bénéficiaires qui acceptent que des informations le ou les concernant soient communiquées dans les conditions définies ci-dessus, cocheront la case prévue à cet effet lors de leur abonnement. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, le Titulaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles.

#### **DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Titulaire n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de la Société Emettrice et/ou des Exploitants.

#### **DISPOSITIONS DIVERSES**

L'Exploitant se réserve le droit de modifier les présentes conditions d'abonnement. Ces conditions seront notifiées par courrier électronique (e-mail) au Titulaire LE PASS avant leur entrée en vigueur. Dans le cas où les présentes conditions d'abonnement seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une des dispositions des présentes conditions d'abonnement, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes conditions d'abonnement sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. À défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents.

La direction de Dévoluy Ski Développement.